



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 décembre 2008

### **Un accord sur la réduction des délais de paiement vient d'être conclu dans le secteur des articles de sports et cycles. ( 9 milliards de CA et près de 100 000 salariés)**

Les commerces spécialisés d'articles de sports et de cycles, du fait de la technicité et de la forte saisonnalité des produits vendus, ont une faible rotation de stocks, de l'ordre de 120 jours en moyenne et souvent à plus de 200 jours pour les commerces saisonniers comme ceux situés en stations de montagne ou de bords de mer. De ce fait, les délais de paiement constatés dans le secteur, et convenus entre fournisseurs et distributeurs, sont très largement supérieurs aux délais que la loi LME du 4 août dernier est venue plafonner.

Une application de ces délais LME au 1<sup>er</sup> janvier 2009 entraînerait ainsi une défaillance d'entreprises en cascade dans l'ensemble de la filière.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de la FPS pour les 9 000 commerces concernés, des négociations ont été ouvertes avec les organisations représentatives des fournisseurs du secteur, le CNPC-Tous à Vélo !, EuroSIMA et la fifas afin de déroger à cette application brutale des délais LME, comme le prévoit l'article 21-II de la loi. Elles ont abouti le 11 décembre à la signature d'un accord interprofessionnel.

Selon l'accord signé, le délai de paiement est plafonné à 90 jours nets ou 75 jours fin de mois au 1<sup>er</sup> janvier 2009 dans le secteur, puis à 75 jours nets ou 60 jours fin de mois au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et enfin aux délais LME à 60 jours nets ou 45 jours fin de mois au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cet accord sectoriel bénéficie donc de la signature de la totalité des organisations représentatives des entreprises du secteur.

Cet accord est transmis aux pouvoirs publics et au Conseil de la Concurrence pour validation et extension.

Nb : Afin de faciliter leur bonne information sur cet accord et la LME, les entreprises pourront bénéficier le 14 janvier à Paris et le 15 janvier à Lyon, de réunions animées par le cabinet Fidal. (renseignements et inscriptions auprès de la fifas).

#### Contacts :

FPS : 01 44 70 77 90

fifas : 01 47 31 56 23

EuroSIMA : 05 58 72 15 33

CNPC-Tous à Vélo ! : 01 46 25 02 35